

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1<sup>er</sup> Adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET – 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS, 4<sup>ème</sup> adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Christel GACHON, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE  
Absentes excusées : Aurore MINISTROT (pouvoir à Nathalie BIBOLLET), Isabelle MORLOT  
Secrétaire de séance : Christian COMBAZ  
Assistaient également à la réunion : Véronique MINGEON et Sébastien GAUDET, Secrétaires de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 mai 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Christian COMBAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### TRAVAUX

#### Rénovation thermique des bâtiments communaux - Report des travaux sur l'école maternelle

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée en vue des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux (école maternelle, gymnase des Coquelicots et salle polyvalente) et l'ouverture initiale des offres le 18 mai 2016.

Le lot 3 « Menuiseries extérieures » avait été déclaré infructueux par le Conseil Municipal du 27 mai 2016 et il avait été décidé de lancer une consultation restreinte auprès de 3 entreprises, avec un délai de réponse au 10 juin 2016.

Deux entreprises ont répondu, avec une seule offre recevable (l'autre proposition étant uniquement effectuée pour les travaux de l'école maternelle, sans respecter le cadre de la consultation).

Or, le montant de cette offre est supérieur de plus de 100 000 € HT à l'estimation du maître d'œuvre.

D'autre part, concernant le lot « électricité », la décision du Conseil Municipal de supprimer la partie « Gestion Technique du bâtiment » a modifié profondément l'économie de ce marché et nécessiterait ainsi de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

De plus, les délais sont devenus très courts pour préparer les travaux de l'école dès cet été.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite aux marchés de travaux liés à l'école maternelle et de lancer une nouvelle consultation pour une rénovation dès mai 2017 (rentrée des vacances de Pâques) jusqu'à la rentrée scolaire 2017/2018.

Thierry RANGONE poursuit en proposant au Conseil Municipal de solliciter les entreprises retenues sur certains lots pour entreprendre, dès cet été, les travaux prévus au gymnase des Coquelicots et à la salle polyvalente.

Un débat s'installe entre les conseillers.

- Alain FINA estime que ces propositions sont raisonnables car les délais d'intervention sont restreints et le calage technique et financier des lots demeure incomplet.
- Noël CADET s'inquiète toutefois car les travaux de l'école maternelle étaient déclarés indispensables il y a quelques mois pour des raisons de sécurité et il souhaiterait connaître les mesures conservatoires mises en place.
- Thierry RANGONE indique que le bureau d'études « Béton », suite à une étude géotechnique mandatée récemment par la Commune, a conclu que malgré des fondations existantes mais limitées, il n'y avait aucun risque d'effondrement. Seules des fissures sans gravité pourraient réapparaître après les travaux. Il préconisait toutefois la réalisation d'un drainage périphérique pour éviter les infiltrations d'eau à proximité des fondations, dans un sol très argileux.

- Jean RONZATTI estime que ce drainage est inutile et coûteux. Il précise que les fondations sont suffisantes au vu de la configuration du bâtiment et que l'apparition de fissures est normale.
- Jean-Paul GIRARD précise que la réalisation du drain permettrait d'assainir le terrain en sa périphérie et qu'il est très fortement préconisé par le bureau d'études. Un devis a été réalisé (16 000 € TTC) et il estime que le coût est raisonnable au vu de l'opération globale.  
Cela permettrait également de supprimer le trottoir encerclant l'école.
- Alain FINA s'interroge sur l'accessibilité du bâtiment en cas de suppression du trottoir.
- Thierry RANGONE indique que cela impliquerait de traiter, dans la continuité des opérations de drainage, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en réalisant des rampes normalisées.
- Sandrine POIGNET et Laurent VERNAZ souhaitent que la réalisation du drainage et des travaux concomitants soit également reportée, dans l'attente du calage définitif du phasage des travaux de rénovation de l'école maternelle.
- Jean-Paul GIRARD persiste et indique qu'il serait idéal que cette partie de l'opération soit effectuée dès cet été, car une exécution durant les vacances scolaires d'automne ou de printemps serait plus complexe en raison de la durée restreinte de ces congés.
- Christian COMBAZ indique être satisfait du report des travaux de l'école maternelle car la réfection complète de la charpente était basée sur le seul avis d'un bureau d'études spécialisé et qu'il aurait fallu avoir plusieurs avis avant de valider de tels travaux.
- Jean RONZATTI partage ce point de vue et met en cause la valeur des avis des bureaux d'études. Il propose de recourir plutôt à l'avis d'un charpentier, même si seul l'avis d'un bureau d'études fera foi.
- Nathalie BIBOLLET reste quand même circonspecte en cas de deuxième avis d'un bureau d'études contredisant l'avis initial, qui indiquait un risque d'effondrement possible d'une partie de la charpente en cas de cumul de fortes chutes de neige et de pluie : quelles conclusions pourraient tirer le Conseil Municipal d'un tel avis et quelles informations pourrait-il diffuser ?
- Christian COMBAZ souhaiterait que ce deuxième bureau d'études ne connaisse pas l'avis du premier.
- Alain FINA souhaite que ce report ne conduise pas à une certaine inertie dans le montage de l'opération et qu'une nouvelle consultation des entreprises soit lancée rapidement.
- Thierry RANGONE souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur la suppression post-consultation du poste « GTB » (gestion technique du bâtiment) du lot « Electricité ». En effet, le maître d'œuvre a indiqué que cela remettait en cause le mode de fonctionnement/régulation du chauffage et de la ventilation tant à l'école qu'au gymnase. Sans ce mode de « commande », la régulation devient basique et ne tend pas vers une réduction de la consommation énergétique.
- Concernant la salle polyvalente, Alain FINA demande que soit étudié de nouveau le passage de la gaine de chauffage dans la salle, car il lui semble que techniquement, cela apparaît difficilement réalisable.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reporter les travaux de l'école maternelle en 2017 au motif que l'ensemble des lots ne peuvent être attribués pour des raisons techniques et financières et que les délais sont devenus trop courts pour une bonne réalisation dès 2016
- décide donc de ne pas donner suite aux marchés de travaux liés à la rénovation de l'école maternelle mais propose de demander aux entreprises ayant réalisées la meilleure offre et étant concernées par les travaux au gymnase et à la salle polyvalente, si elles acceptent de réaliser les travaux sur ces deux bâtiments, dès cet été
- décide de recourir à un nouveau bureau d'études pour la partie « charpente » afin de disposer d'un avis complémentaire sur la solidité de l'ouvrage actuel
- décide de réfléchir sur la réalisation dès cet été au drainage périphérique de l'école maternelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 juin 2016 à 19h15.**

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

